

Envoyé en préfecture le 12/11/2025

Reçu en préfecture le 12/11/2025

Publié le

ID: 007-200073096-20251105-DEL_2025_710-DE

Département de l'Ardèche

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMERATION

Séance du 5 novembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le cinq novembre à dix-huit heures trente, Le Conseil de la Communauté d'Agglomération ARCHE Agglo s'est réuni à la Salle Charles Trénet à Tain l'Hermitage sous la présidence de Monsieur Frédéric SAUSSET

Présents: MM. Xavier ANGELI, Pascal BALAY, Laurent BARRUYER, David BONNET, Jean-Louis BONNET, Mme Laëtitia BOURJAT, MM. Michel BRUNET, Patrick CETTIER, Pascal CLAUDEL, Mme Delphine COMTE, MM. Thierry DARD, Serge DEBRIE, Mme Christèle DEFRANCE, M. Denis DEROUX, Mme Amandine DEYGAS, M. Yann EYSSAUTIER, Mmes Myriam FARGE, Valina FAURE, Christiane FERLAY, M. Gilles FLORENT, Mme Béatrice FOUR, MM. Patrick FOURCHEGU, Claude FOUREL, Mmes Annie FOURNIER, Isabelle FREICHE, M. Michel GAY, Mme Annie GUIBERT, MM. Pierre GUICHARD, Emmanuel GUIRON, Mmes Laurence HEYDEL-GRILLERE, Elisabeth JUNIQUE, Marie-Claude LAMBERT, Danielle LECOMTE, Dominique LEPAGE, MM. Fabrice LORIOT, Jean-Louis MORIN, Mme Sandrine PEREIRA, M. Jacques POCHON, Mmes Isabelle POUILLY, Ingrid RICHIOUD, MM. Gérard ROBERTON, Alain SANDON, Frédéric SAUSSET, Pascal SEIGNOVERT, Bruno SENECLAUZE, Jean-Paul VALLES, Roger VOSSIER, Jean-Louis WIART.

Excusés : M. Paul BARBARY (pouvoir à Valina FAURE), M. Pascal BIGI (pouvoir à Mme Marie-Claude LAMBERT), Mme Véronique BLAISE (pouvoir à M. Alain SANDON), M. Guy CHOMEL (pouvoir à Mme Danielle LECOMTE), M. Bruno FAURE (pouvoir à M. Laurent BARRUYER), M. Michel GOUNON (pouvoir à M. Michel BRUNET), M. Laurent MAILLARD (pouvoir à Mme Ingrid RICHIOUD), M. Jean-Michel MONTAGNE (pouvoir à M. Gérard ROBERTON), Mme Stéphanie NOUGUIER (pouvoir à M. Pascal BALAY), Mme Nathalie RAZE (pouvoir à Mme Annie GUIBERT), Jean-Christophe WEIBEL (pouvoir à Mme Isabelle POUILLY), M. Xavier AUBERT, Mme Muriel FAURE, Mme Isabelle GUILLIAUMET, M. Pierre MAISONNAT, Mme Christelle MARION, Mme Agnès OREVE, M. Régis REYNAUD M. Charles-Henri RIMBERT, M. Vincent ROBIN, Mme Mélanie ROZENAC. Mme Anne SCHMITT.

ARCHE Agglo travaille en coopération depuis de nombreuses années avec le Conservatoire d'Espaces Naturels Rhône-Alpes (association de plus de 30 années d'expérience) qui est un acteur bien implanté sur le territoire :

- ✓ animateur de 2 sites Natura 2000 (Affluents rive droite du Rhône et Sables de l'Herbasse),
- ✓ propriétaire et gestionnaire de plusieurs milieux naturels (pelouses sèches sur la costière rhodanienne, boisements sénescents sur l'Herbasse),
- ✓ accompagnateur du Syndicat des vignerons de Crozes-Hermitage dans l'étude des trames vertes et bleues de l'AOC.

ARCHE Agglo et le CEN partagent des objectifs et des méthodes de travail communs, à savoir : mieux connaitre, préserver et restaurer les milieux naturels, les espèces et les corridors écologiques, positionner les espaces naturels en tant qu'atout de l'attractivité du territoire et de résilience face au changement climatique, accompagner et mettre en place de manière concertée la démarche d'Atlas de la Biodiversité Communale.

C'est dans ce cadre qu'il est proposé la signature d'une Convention de coopération avec le CEN, d'une durée de 2 ans renouvelable une fois, relative aux projets suivants :

Nombre de membres

Afférent au CC En exercice

70 70

Présent Votant

48 59

Date de convocation

30 octobre 2025

Environnement - Convention de coopération avec le Conservatoire d'Espaces Naturels Rhône-Alpes (CEN RA)

N° de la délibération 2025-710

Secrétaire de séance : Laëtitia BOURJAT

Date et heure de publication : 12/11/2025 08:45:04

Reçu en préfecture le 12/11/2025

Publié le

ID: 007-200073096-20251105-DEL_2025_710-DE

Concertation ABC

Afin d'associer les citoyens à la démarche ABC sur leur commune, les élus ont souhaité mettre en place des comités d'usagers (un par commune ou sur deux communes voisines). Afin d'avoir un appui sur la méthode d'animation, ils ont validé l'accompagnement du CEN. Cet accompagnement se traduit par l'animation d'une concertation en 2026 et 2027 :

- ✓ une réunion publique de lancement dans chaque commune ;
- ✓ 6 ateliers pour le diagnostic territorial et environnemental répartis sur le territoire ;
- ✓ 6 ateliers de co-construction de la stratégie et du programme d'actions Biodiversité.

Ainsi que plusieurs participations au Comité stratégique qui permettront d'anticiper et débriefer sur ces temps d'échanges citoyens avec les élus qui pilotent la démarche.

Budget: 30 000 € sur 2 ans cofinancés à 80% par l'OFB, CNR et le Département de la Drôme.

Préservation de boisements menacés par le défrichement sur l'ENS Massif de Pierre-Aiguille

Quatre parcelles de landes et forêt, d'un peu plus d'1 ha, en AOC et en projet de défrichement sur le massif de Pierre-Aiguille présentent des forts enjeux de préservation avec notamment la présence de l'Alysson du Rhône pour lequel un Plan National d'Actions a été déclenché et de la Gagée des rochers, espèces floristiques remarquables sur le territoire, uniques stations en Drôme.

Suite à plusieurs échanges et une réunion de concertation animée par le CEN, avec l'ensemble des acteurs concernés par la démarche : propriétaires-viticulteurs, Syndicat viticole, Conservatoire botanique national du Massif Central, Commune de Crozes-Hermitage, ARCHE Agglo, Département de la Drôme, DDT 26, SAFER 26 ; il a été convenu collectivement le rachat des parcelles en question, par le CEN, auprès des viticulteurs.

<u>Budget</u>: 52 282 € - 80% du financement a été accordé par l'Etat via le Fonds vert. ARCHE Agglo et le Département de la Drôme s'acquitteront des 20 % restant soit un versement de 5 000 € pour ARCHE Agglo.

Vu l'arrêté inter préfectoral n°07-2024-12-18-00003 et n° 26-2024-12-18-00001 en date du 18 décembre 2024 entérinant la modification des statuts de la Communauté d'Agglomération ARCHE Agglo ;

Vu l'article L.2511-6 du Code de la Commande publique ;

Considérant le projet de convention de coopération entre pouvoirs adjudicateurs ;

Considérant l'avis favorable du bureau du 22 octobre 2025 ;

Après en avoir délibéré à :

- 59 Voix pour
- 0 Voix contre
- 0 Abstention

Le Conseil d'Agglomération :

- **APPROUVE** la convention de coopération avec le Conservatoire d'Espaces Naturels Rhône-Alpes et le versement d'une participation de 35 000 € maximum d'ARCHE Agglo ci-annexée.
- **AUTORISE** le Président à signer la convention ainsi que tous les documents afférents.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus. Tous les membres présents ont signé au registre. Pour extrait certifié conforme,

Mercurol-Veaunes, le 5 novembre 2025.

Signé électroniquement par : Frédéric

SAUSSET

Date de signature : 12/11/2025

Qualité: Le président ArcheAgglo